



Département de l'Ain  
Téléphone : 04 79 81 70 18  
E-mail : mairie@chazey-bons.fr

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 5 juin 2026.

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19  
Présents : 19  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 01/06/2026.

Etaient présents : Sophie GROS ; Christian COCHET ; Cécile MICHAUD ; Jean-Michel SALQUE ; Annabelle LEANDRO : adjoints.

Bernard MICHAUD ; Julio CASTANEDA ; Marie DICORATO ; Valérie BLOCH ; Thierry LEGER ; Annie ROSOLEN ; Richard VAUTARET ; Philippe GARNIER ; Floriane BERTHET ; Tatianna LIEGEOIS ; Nicolas DE SEYSSEL ; Dominique DELBE ; Claire MICHAUD-LAGRANGE : conseillers.

Secrétaire de séance : Sophie GROS.

### **Objet de la délibération n° D2026 – 17 :**

Vente d'un bien mobilier communal – Vente d'un véhicule.

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que M. le Maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;

Considérant que le véhicule est devenu sans utilité pour le service car il a été remplacé par un véhicule plus adapté aux besoins du service technique ;

Considérant que la commune souhaite vendre un véhicule, dénomination commerciale : WOLKSWAGEN CRAFTER, immatriculé FM-951-QK acquis par la commune le 20/12/2024.

Considérant qu'il convient d'autoriser M. le Maire à négocier dans une fourchette déterminée entre 17 000 € et 21 000 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de mettre en vente le véhicule Volkswagen Crafter immatriculé FM-951-QK ;
- fixe une fourchette de prix comprise entre 17 000 € et 21 000 € ;
- autorise M. le Maire à procéder à la cession du véhicule à tout acquéreur présentant une offre comprise dans la fourchette ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente ;
- dit que la recette correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice concerné ;
- dit que le véhicule sera sorti de l'inventaire communal à compter de la date effective de sa cession.

Fait et délibéré à CHAZEY-BONS, le 05/06/2026.

Le Maire,  
Philip LALLEMENT.



La Secrétaire,  
Sophie GROS.